

Le 6 mars 2013

**Communiqué suite à la grève des 13 et 14/02/2013****PARTICIPATION MASSIVE A UN MOUVEMENT A PREAVIS TRES COURT**

Sur la base des revendications suivantes :

- **Engagement des ministres sur l'intégration des IAM chez les ITPE ;**
- **Engagement du SG du Ministère sur la renégociation complète du régime de travail des ISN A concernés par le cadrage partiel proposé par la DAM et la DRH, (n'intégrant comme périmètre métier que le contrôle par l'État du port dans le cadre du MOU PARIS, y compris WE & hors heures ouvrables) ;**

Les ISN A civils (IAM) se sont massivement mobilisés sur ce mouvement et particulièrement sur la date phare du 14/02/2013, date de l'audit EMSA, dans deux CSN, (LH 85 % et MAR 75 %), et déclarés grévistes.

- **Dans 8 CSN métropolitains, (LH, RO, CN, SN, LR, BDX, ST, MA), totalisant 80 % des objectifs MOU PARIS de l'année 2013 pour la FRANCE, 81 % des ISN présents se sont déclarés grévistes !!**
- **Dans les CSN Outremer, 100 % des ISN A civils, IAM, présents, ont été grévistes !**

**Ce mouvement de grève est une réussite malgré son annonce tardive mais imposée par la conjoncture, ne laissant que peu de temps pour la mobilisation.**

**Le Ministère doit prendre conscience de la forte mobilisation des IAM sur les deux revendications considérées, sans oublier les autres, par exemple une prise en compte des problématiques HSCT de toute nature (Amiante, CMR, Pénibilité, ...), ou les questions statutaires et de reconnaissance des métiers Mer incessamment rappelées telles celles liées à l'indemnitaire.**

**La DAM n'a visiblement pas compris la détermination des IAM sur ces dossiers en diffusant le 8/02 le cadrage ARTT irrégulier et incomplet du MOU PARIS le WE ! Il faut continuer cette lutte pour obtenir aussi un régime de travail légal et régulier pour les autres missions hors-cadre général du régime hebdomadaire dans les CSN lors des discussions à venir de ce printemps ! La création d'un comité de suivi par la DAM, relatif à l'application de ce cadrage – annoncée comme par hasard a posteriori de cette mobilisation – ne doit pas constituer un frein à l'atteinte rapide et non négociable de ces revendications légitimes des agents. Cette promesse n'engage que ceux qui la croient, mais le SNPAM-CGT saura porter les revendications des agents avec force et conviction, aussi bien au sein de ce comité en s'en servant comme tribune, qu'en dehors.**

Le SNPAM-CGT appelle les IAM des CSN concernés, comme les IAM des autres services, à se réunir et se concerter afin d'exprimer toutes leurs revendications, les porter et décider des formes d'actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour les voir aboutir.

Par cette première mobilisation qui en appellera certainement d'autres, les IAM concernés, soutenus par le SNPAM-CGT, ont montré qu'ils voulaient voir aboutir leurs justes revendications et que l'action collective est forte, gratifiante et porteuse d'espoir !

Les Commissions IAM et CSN SNPAM-CGT.